



Formation « Traitement de la venaison »

Date : A définir.

Une formation sera organisée si nous avons au minimum 15 inscriptions.

Horaires : de 9H00 à 16h00

Au programme de la journée :

- Présentation de la réglementation sur la venaison

- La commercialisation du gibier,

- L'examen initial du gibier sauvage

- Les techniques d'éviscération du grand gibier

Pause-déjeuner : *possibilité de repas à la charge du participant.*

- Le début d'après-midi sera consacré aux notions de pathologies et à une mise en pratique de l'examen initial.

Nous vous rappelons qu'à l'issue de cette formation, nous vous délivrerons une attestation de formation qui vous permettra de réaliser l'examen initial du gibier sauvage.

Obligatoire pour les chasseurs :

- qui commercialisent leur gibier sur le marché local (*Restaurateurs, bouchers, Grandes et Moyennes surfaces, etc.*),
- qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement,
- qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif.

Coupon d'inscription

A l'adresse suivante :

Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

-Nicolas ROUTIER-

« La fosse aux Loups » Rue Victor Gressier- BP 80091

62053 Saint Laurent Blangy Cedex

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

E-Mail :@

Téléphone :/...../...../...../.....

Age :ans

Souhaite participer à la formation. Frais de participation de 20 €.

Sera accompagné de personnes (merci de nous communiquer leurs coordonnées).

Je joins un chèque de€